

# PAROLES DU FORMATEUR : S'EXPRIMER ET ÉCHANGER AVEC SON GROUPE

Quelle posture adopter face à un groupe d'adulte ?

Comment gérer son temps de parole et transmettre une consigne claire ?

## LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

**Vous travaillez avec une comédienne sur des techniques de prises de parole pour faciliter vos échanges avec des personnes ayant des besoins linguistiques**

## PUBLIC

- Formateurs-animateurs
- Coordinateurs
- Partenaires intervenant auprès de personnes ayant des besoins linguistiques

## PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi la formation Découvrir les ASL

## OBJECTIFS

- Se présenter à un groupe et présenter les contenus d'apprentissage
- Favoriser la compréhension des apprenants
- Faciliter la prise de parole des membres du groupe
- Gérer son temps de parole
- Transmettre une idée, une consigne claire,
- Présenter un intervenant, un projet

## CONTENUS

- Posture du formateur
- Relation au groupe
- Gestion de la parole
- Analyse de cas

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants
- Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports..
- Travail en sous groupes ou en binômes.
- Intervenante extérieure
- Expérimentation et mise en pratique

## DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances
- Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet [www.aslweb.fr](http://www.aslweb.fr) et un espace forum en ligne sont mis à disposition
- Une attestation de présence est remise à chaque participant

### DURÉE

1 journée de formation, de 9h à 17h.

Nombre d'heures de formation : **7 heures**

### DATES DES FORMATIONS

À consulter en ligne sur [www.aslweb.fr](http://www.aslweb.fr)

**INSCRIPTIONS** En ligne sur [www.aslweb.fr](http://www.aslweb.fr)

**CONDITIONS DE RÈGLEMENT** Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation. Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation. En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.